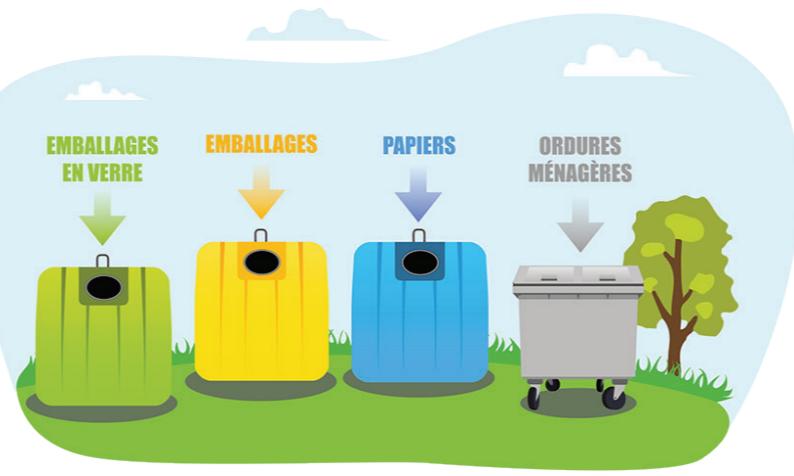


# LES ÉVOLUTIONS DANS LES VALLÉES DE L'ASSE, DE LA BLÉONE ET DU VERDON

## COUP DOUBLE POUR LES VALLÉES DE L'ASSE, DE LA BLÉONE ET DU VERDON !



À PARTIR DE AUTOMNE 2019



A partir du premier novembre 2019, **le geste de tri et les dispositifs de collecte évoluent : les papiers se trieront séparément des emballages !**

De **nouvelles colonnes bleues, spécifiques à cette matière**, vont être installées pour que vous puissiez les trier séparément.

Les papiers ainsi récupérés seront transportés au centre de tri puis confiés à un recyclleur.

Les **bacs roulants dédiés au verre et aux emballages vont également être remplacés par des colonnes**. Une colonne peut contenir un volume de déchets équivalent à six bacs roulants !

Les **points tri vont donc être rassemblés** et chaque matière recyclable pourra y être déposée séparément : emballages, papiers, verre. Ce principe **facilitera les tournées de collecte ainsi que le geste de tri**.



DEPUIS AVRIL 2019  
CHEZ VOUS, TOUTES LES EMBALLAGES SE TRIENT

INFO #8  
Octobre 2019

Rejoignez-nous !



Vallées Bléone - Asse - Verdon  
provence  
alpes agglo



Depuis le premier avril 2019,  
**tous les emballages se trient** et se déposent dans les conteneurs jaunes.



A partir du **premier novembre** 2019, d'autres modifications vont avoir lieu dans les vallées de l'Asse, de la Bléone et du Verdon afin d'harmoniser les consignes de tri et d'optimiser les tournées de collecte.

Tout d'abord, les habitants vont pouvoir **trier les papiers séparément des emballages dans les colonnes bleues** ajoutées à cet effet. Ce changement va permettre de **mieux valoriser le papier** et d'obtenir un meilleur prix de rachat.

Ensuite, **les emballages seront également à déposer dans des colonnes et non plus dans des bacs roulants**. La capacité des colonnes étant bien supérieure à celle des bacs il y aura donc moins de points tri.

Une **communication dans votre commune** vous informera des changements à venir.

Gérard PAUL  
Vice-président  
de Provence Alpes Agglomération

Khaled BENFERHAT  
Vice-président  
du SYDEVOM

# LES CONSIGNES DE TRI A PARTIR DE NOVEMBRE 2019



A partir du premier novembre 2019, les habitants des vallées de la Bléone, de l'Asse et du Verdon pourront trier les papiers séparément des emballages.



La mise en place de ce nouveau mode de collecte permettra notamment un **meilleur recyclage du papier** car il ne sera plus mélangé à d'autres matières. **Le verre sera également moins pilé** s'il est collecté dans des colonnes verticales et **se recyclera donc plus facilement**.

# ENSEMBLE, FAISONS PROGRESSER LE TRI !

Grâce à vous les performances de tri augmentent !

La quantité de déchets recyclables triés par habitant augmente chaque année ! Avec l'**extension des consignes de tri et les évolutions qui en découlent** la quantité de déchets triés va **doubler en trois ans** !

Entre 2017 et 2018, le tri des emballages et du papier a progressé de plus de 7 % sur les vallées de l'Asse, de la Bléone et du Verdon !

Félicitations à tous les trieurs !



Plus d'infos sur le tri, le compostage et la réduction des déchets sur [www.sydevom04.fr](http://www.sydevom04.fr) ou au 04 92 36 08 52